Image not found or type unknown

# Parties communes en copropriété

Par **spigaou**, le **04/06/2010** à **08:00**

Bonjour,

L'un de mes voisins a décidé de s'investir pleinement dans l'aménagement des parties communes de notre immeuble.
De ce faite après avoir décoré avec plus ou moins de goût la cage d'escalier, il a pris la décision, de TOUT jeter à la décharge les divers objets entreposés dans une cave commune, sans RIEN DEMANDER à personne, et il a posé une porte, qui est actuellement fermé à clef.
Le président des copropriétaires ainsi que le syndic ont été mis au courant. La porte va nous être facturé sur nos charges. Aucun des propriétaires n'a été concerté. Personne ne détient la clef du local. En plus c'est à nous de faire la démarche pour récupérer la clef et faire un double.
Il nous a été signalé également que notre voisin veut repeindre les murs des caves, peinture qui lui sera remboursé par le syndic et imputé à nos charges.
Un propriétaire peut-il prendre lui seul la décision de faire des travaux dans les parties communes sans en informer les autres propriétaire (nous ne sont que 4 y compris le propriétaire en question), et est ce normal que le syndic nous augmente les charges par rapport à ces travaux sans rien nous dire et sans aucun papier signé ou aucune concertation.
Je vous remercie d'avance pour votre répone.
Cordialement
Mme MULLER Mathilde

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés